

C.S

# Tourisme Vert

**MFR**  
CULTIVONS LES RÉUSSITES

## Présentation de la formation



### Nos Forces

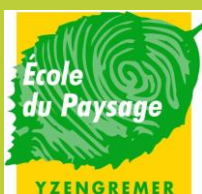
Un suivi individualisé par la proximité avec l'équipe éducative.

Des établissements à taille humaine, un accueil en petit groupe favorisant la convivialité.

Une ambiance éducative et la vie résidentielle permettant l'apprentissage et la citoyenneté.

Une implication dans le territoire.

Une vie associative favorisant les échanges.



#### • Durée de la formation :

Formation technique de 560 h se déroulant sur 1 An.

#### • Formation en APPRENTISSAGE :

Alternance d'entreprise et d'école, selon un rythme moyen de 2 semaines en milieu professionnel, 1 semaines de MFR

#### Le savoir ne s'acquiert pas seulement dans une salle de classe...

A partir de cette réalité, les MFR appliquent une pédagogie de l'alternance entre :

- Une formation professionnelle de 31 semaines en entreprise grâce à un contrat d'apprentissage d'une année dans des structures d'accueil touristique en milieu rural (domaine privé, associatif, collectivités territoriales).
- un temps d'étude de 16 semaines à la MFR, composé de cours, de visites d'étude, d'intervenants techniques professionnels, ...

L'alternance adoptée dans les MFR développe donc l'idée suivante : c'est l'insertion d'un jeune dans son milieu de vie qui provoque souvent un éveil intellectuel et une motivation pour les études.

#### • Suivi de la scolarité et du stage :

Carnet de l'apprenti signé par l'apprenant, ses parents s'il est mineur, le maître d'apprentissage, le moniteur à chaque session.  
Visites d'entreprise réalisées par le moniteur.

#### • Objectifs :

Le titulaire du Certificat doit être capable d'étudier l'opportunité d'une ou de plusieurs prestations touristiques, de mettre en place des prestations d'accueil, hébergements, restauration, animation, activité de pleine nature, de conduire des activités tourisme de son exploitation ou entreprise et de commercialiser sa (ses) prestation(s).

## Admission

#### • Conditions d'admission :

\* Etre titulaire de diplômes de niveau 4 dans le domaine de la Production Agricole, Services et Commerces  
(Décision du DRAAF pour un diplôme ou titre homologué de niveau équivalent)

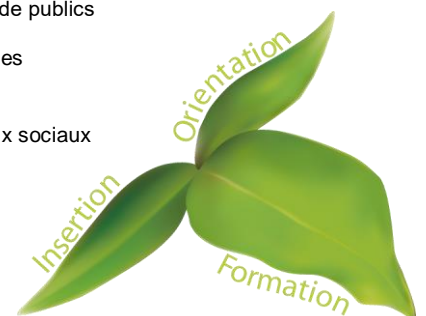
\* Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur d'une structure d'accueil touristique en milieu rural

\* Etre âgé de 16 à 29 ans révolus

## Contenu de la formation

#### Enseignement professionnel :

- ▶ Etude de plan, cahier des charges
- ▶ Elaboration de projet en tourisme vert (méthodologie de projet)
- ▶ Formation Sauveteur Secourisme au Travail (SST)
- ▶ Analyse de résultats économiques
- ▶ Législation et réglementation dans le cadre d'accueil de publics
- ▶ Réalisation de prestation d'accueil
- ▶ Stratégie commerciale pour des prestations touristiques
- ▶ Organisation d'activité de tourisme rural
- ▶ Diagnostic de territoire
- ▶ Communication / gestion de site internet et de réseaux sociaux



A  
P  
P  
R  
E  
N  
T  
I  
S  
S  
A  
G  
E



## A retenir

<b>Durée de la formation :</b>	1 an
<b>Type :</b>	Formation par apprentissage
<b>Diplôme :</b>	Diplôme officiel reconnu du Ministère de l'Agriculture
<b>Lieu de formation :</b>	Yzengremer (80)
<b>Hébergement :</b>	oui (internat)
<b>Suivi du jeune :</b>	suivi régulier et personnalisé



Pour en savoir +

**MFR** MFR Yzengremer  
www.mfryzengremer.com

2, rue du 8 mai - 80520 YZENGREMER  
Tél. 03 22 30 01 14 - Email: mfr.yzengremer@mfr.asso.fr

# Tourisme vert



## Diplôme et examens

- **Un diplôme officiel et reconnu :**

Les MFR ne délaissent en aucun cas la partie théorique ; c'est l'organisation des cours qui diffère. **Les élèves passent les mêmes épreuves aux examens que dans l'enseignement classique.**

- **Délivrance du diplôme :**

Le certificat de Spécialisation est délivré à partir d'Unités Capitalisables passées soit à la MFR, soit en entreprise.

4 UC sanctionnent l'obtention du C.S. Le candidat dispose de 5 années pour obtenir ces UC.



## Débouchés et poursuites d'étude

- **Débouchés :**

Les MFR s'attachent à aider le jeune à s'insérer rapidement sur le marché du travail.

Après le C.S, le jeune sera en mesure d'entrer dans la vie active afin d'exercer son métier dans des exploitations agricoles, des associations et collectivités territoriales

- **Poursuites d'études :**

Le jeune pourra poursuivre ses études vers un diplôme de niveau 5 ou autre certificat de spécialisation.



## Coût hébergement et aides aux apprentis

**Internat**

Pension : 86 € / semaine de formation

**½ Pension**

½ Pension scolarité : 36 € / semaine de formation

- **Carte Génération HDF** : 200 € uniquement la 1<sup>ère</sup> année pour l'achat d'EPI.

- **Aide forfaitaire à l'hébergement** de 6 € (forfait nuitée + petit-déjeuner) uniquement pour les apprentis en entreprise privée.

- **Aide forfaitaire à la restauration** de 3 € par repas (déjeuner et dîner pour les internes) uniquement pour les apprentis en entreprise privée.

- **Aide THR Transport / hébergement / restauration Conseil Régional Hauts-de-France** : à saisir sur le site du Conseil Régional.

- **Aide au permis de conduire** de 500 € : peut être versée aux apprentis âgés d'au moins 18 ans, engagés dans une préparation des épreuves du Permis de Conduire.

- **Aide à la mobilité PAYS'APPRENTIS**: distance CFA-Entreprise entre 200 € et 600 €, l'employeur doit être une entreprise adhérente à Agri-prévoyance. Cette aide n'est attribuée que l'année de l'examen.



## Rémunération apprentis et aides aux employeurs

Age de l'apprenti	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
De 16 à 17 ans	27 % du SMIC	39 % du SMIC	55 % du SMIC
De 18 à 20 ans	43 % du SMIC	51 % du SMIC	67 % du SMIC
De 21 à 25 ans	53 % du SMIC	61 % du SMIC	78 % du SMIC
De 26 ans et plus	100 % du SMIC	100 % du SMIC	100 % du SMIC

**Aides aux employeurs jusqu'au niveau Bac + 5**

**Pour les entreprises privées**

Jusqu'au 31 décembre 2023

6 000 € pour la 1<sup>ère</sup> année pour les jeunes mineurs et majeurs

**Pour les collectivités :**

Aucune aide n'est attribuée.

